

**À l'attention des directions et secrétaires d'école**

## Modalités d'inscription et d'organisation du **préscolaire 4 ans**

**Le parent ou le tuteur pourra inscrire son enfant, âgé de 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre, à l'un ou l'autre des deux programmes suivants :**

- Programme Passe-Partout
- Préscolaire 4 ans

### **Localisation des maternelles 4 ans**

École Curé-Brassard  
École la Nacelle

École des Arbrisseaux  
École Maurault

École la Jeunesse  
École Terre-des-Jeunes

### **Complexité dans la procédure d'inscription pour 2020-2021**

En novembre, le ministère de l'Éducation a demandé à chaque commission scolaire de déterminer sa capacité à implanter de nouvelles maternelles 4 ans sur son territoire pour 2020-2021 (nombre et localisation). N'ayant pas encore reçu de réponse, nous devons donc réaliser la démarche d'inscription avec les cinq maternelles identifiées au-dessus.

### **Modalités d'inscription : l'enfant doit être inscrit dans l'école de son bassin**

#### Le parent veut inscrire son enfant dans une maternelle 4 ans

Si l'enfant habite dans une municipalité où il y a d'implanté une maternelle 4 ans, procédure d'inscription habituelle. Comme pour Passe-Partout, il n'y a aucun changement à la démarche d'inscription. Le parent doit prendre rendez-vous avec le secrétariat de l'école. À la suite de la période d'inscription, si le nombre de candidats dépasse la capacité d'accueil, les critères prévus dans la politique d'admission et d'inscription seront appliqués pour la sélection.

Si l'enfant habite dans une municipalité où il n'y a pas de maternelle 4 ans, le parent doit procéder à l'inscription habituelle de son enfant à l'école de son bassin et remplir le formulaire « *Lieu souhaité pour le service* ». À la suite de la période d'inscription, si des places sont toujours disponibles, les critères prévus dans la politique d'admission et d'inscription seront appliqués pour la sélection.

Considérant les places limitées, il est possible que le parent ou le tuteur souhaite réserver une place au programme Passe-Partout si son enfant ne peut intégrer la maternelle 4 ans. Dans ce cas, pour faciliter l'analyse et le suivi des demandes, important de toujours noter la date et l'heure au verso de chaque fiche d'inscription à l'endroit prévu à cet effet.

**Attention :** considérant que nous souhaitons avoir toutes les informations lors de la composition des groupes, bien vouloir remettre aux parents la fiche santé ainsi que votre formulaire de consentement pour la prise de photo afin que ceux-ci puissent les remplir et les retourner en même temps que l'inscription.